

Les AESH : les missions



Aide individuelle

- besoin d'un accompagnement **soutenu et continu**
- pour une **quotité horaire déterminée**
- élève qui ne peut pratiquer les activités d'apprentissage sans aide durant un temps donné.
- lorsque l'aide mutualisée ne permet pas de répondre aux besoins**



Aide mutualisée

- besoin d'un accompagnement **sans qu'il soit nécessairement soutenu et continu**
- sans précision de quotité horaire.**
- organisation de l'emploi du temps doit **permettre la souplesse** nécessaire
- pour un ou plusieurs élèves à différents moments
- le **partage de son temps** doit faire l'objet d'une **concertation avec le directeur d'école**



Accompagnement dans les Ulis

(AESH-co)

- aide à l'ensemble des élèves du dispositif,
- soit au sein de l'Ulis,
- soit lors des temps d'inclusion